



CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE
HONG KONG

HONG KONG, le 17 novembre 1967

Shell House, Rooms 402-404
24-28, Queen's Road, C.,
Téléphone: 227147
Télégrammes: Swisscolat

Réf.: 511.260 - JA/ch

A la Division du commerce
du Département fédéral
de l'économie publique

B e r n e

HONG KONG		VERKEHRSABTEILUNG	
Hong Kong		865.2	
EE		aa	
R 20. NOV. 1967		aa	
Kopie an			

Problèmes horlogers

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme vous le savez, MM. Gérard Bauer et René Retornaz, Président et Directeur de la Fédération Horlogère, se trouvent à Hong Kong depuis le 14 de ce mois. Ils repartent aujourd'hui pour la Suisse où ils arriveront mercredi prochain après un arrêt à Téhéran.

(Les entretiens intéressants et, je crois, fructueux que MM. Bauer et Retornaz ont eus avec M. Hömes, acting colonial secretary, M. McGregor, directeur adjoint du Département du Commerce et de l'industrie (DC&I) en l'absence de M. Sorby qui est actuellement en vacances, et Mrs. Susan Yuen, executive director de la Fédération des industries de Hong Kong (FHKI), entretiens auxquels j'ai assisté, peuvent se résumer comme suit :

1. Accord FH - FHKI

On est pratiquement prêt, des deux côtés, à entrer dans la phase d'application. Quelques questions de détail seulement doivent encore être réglées.

MM. Bauer et Retornaz ont suggéré de retarder un peu la mise en application de manière à la faire coïncider, soit avec l'annonce de la création des deux "joint ventures" (Swiss Plating Corp. et Swiss Watch-Cases Center), soit avec la promulgation des nouvelles dispositions que les autorités suisses sont en train de

./.





- 2 -

mettre sur pied au sujet de l'exportation de mouvements sans cadran. La FH pense en effet que cette synchronisation pourrait donner plus de poids à l'accord et avoir un meilleur impact sur le public en Suisse. Mrs. Yuen a toutefois relevé qu'elle a annoncé aux membres de sa Fédération que la mise en application de l'accord aurait lieu cette année encore et elle semble attacher de l'importance à remplir cette promesse en maintenant la date du 1er décembre. Elle va cependant reconsidérer cette question.

2. "Swiss made"

MM. Bauer et Retornaz n'ont pas manqué d'exprimer leur reconnaissance pour l'aide efficace que le gouvernement de Hong Kong apporte à l'industrie horlogère suisse par l'action de répression qu'il a entreprise. M. McGregor a relevé que l'importance et l'ampleur données à cette action s'inscrivent dans le cadre général des efforts du gouvernement, tendant au développement de l'industrie horlogère à Hong Kong. Aux yeux des autorités de la colonie, ces efforts ne pourraient aboutir qu'en étroite collaboration avec des entreprises ou des organismes étrangers spécialisés dans cette branche et elles aimeraient que cette collaboration s'établisse avec la Suisse plutôt qu'avec le Japon. Un des arguments qui milite en faveur de la Suisse serait que le trend de la production horlogère japonaise montrerait des signes de fléchissement (les informations que M. Retornaz vient de recueillir au Japon confirment cette tendance) dont le DC&I estime devoir tenir compte. Il craint en effet qu'en cas d'accentuation de ce fléchissement le Japon ne soit plus tard amené, afin de protéger sa propre main-d'oeuvre, à fermer les usines qu'il aurait installées ici. Ce risque et les conséquences qu'il en résulterait pour Hong Kong (licenciements d'ouvriers alors que la politique sociale du gouvernement tend à créer des possibilités de travail durables - recul dans l'industrie horlogère alors que l'on cherche au contraire à la développer) serait moins probable avec la Suisse dont l'industrie horlogère jouit par ailleurs, dans le domaine de l'horlogerie,

./.



- 3 -

d'un meilleur goodwill auquel M. McGregor prête une longue vie, ce qui n'est pas désagréable à entendre. Aussi est-ce en vue de cette collaboration, déjà amorcée par l'accord du 2 novembre 1966 avec la FHKI, et pour soutenir cet arrangement, que le DC&I s'efforce d'assainir la situation qui règne à Hong Kong en éliminant les fraudeurs de tout poil. Notre demande officielle d'aide est donc venue à point pour engager le DC&I à ouvrir une enquête (qui n'est d'ailleurs pas encore terminée) d'une ampleur beaucoup plus vaste que les actions de ce genre qu'il entreprend habituellement. M. Holmes nous a appris qu'à sa connaissance c'est la première fois que le DC&I, qu'il avait lui-même dirigé, s'engage aussi fortement. Il convient en effet de relever que le DC&I se propose, non seulement de pousser son enquête aussi loin que possible, mais également de se substituer aux firmes suisses lésées dans l'action pénale qui sera intentée ensuite contre les entreprises coupables d'abus du "Swiss made" et de contrefaçons. Si, comme je crois pouvoir l'espérer, le DC&I persiste dans cette intention, nous ne pourrions que nous en féliciter, car la leçon serait plus sévère pour les inculpés et mieux comprise également, pour l'avenir, par ceux (hélas les plus coupables peut-être) qui échapperont à la justice. Il me paraît par ailleurs préférable que des maisons suisses ou le représentant de la FH à Hong Kong ne soient pas partie plaignante dans une action pénale intentée contre des firmes ou des personnes avec lesquelles elles entretiennent des relations commerciales.

M. McGregor n'a pas caché aux représentants de la FH que l'enquête en cours permettra sans doute de constater que certains abus ont été commis à la demande de clients suisses. Il estime avec raison qu'il serait regrettable que ces maisons échappent à l'action judiciaire qui sera engagée et désirait savoir si l'action pourrait être étendue en Suisse. Il garde le mauvais souvenir de refus opposé sur ce point par d'autres pays (l'Italie notamment) et se demandait si la Suisse adopterait une attitude analogue. M. Bauer a répondu en relevant qu'il lui paraît être du devoir de l'industrie horlogère suisse de soutenir sans réserves l'action du DC&I et que, partant, la FH ne manquerait pas de

./.



- 4 -

faire prendre en Suisse toutes les mesures judiciaires qui s'imposeront. Nous sommes alors convenus que les documents officiels établissant la part de culpabilité de maisons suisses ne seraient envoyés, pour transmission en Suisse, par le canal du "Colonial Secretariat", M. McGregor ne pouvant les faire tenir directement à la FH. Bien qu'il n'entre guère dans les attributions de nos représentations à l'étranger de s'entremettre en vue de la poursuite de maisons suisses, je veux espérer que vous approuvez cet arrangement qui relève plus de la collaboration pragmatique que de l'entraide judiciaire. |

(Quant à la définition du "Swiss made", nos interlocuteurs n'en ont parlé qu'accessoirement. M. McGregor n'est notamment pas revenu sur la question de la remise d'un texte officiel émanant du gouvernement suisse. Tant mieux puisque ce texte ne semble pas encore être tout à fait au point. M. Bauer a cependant reçu le 15 au matin, par télégramme, le texte de la définition élaborée la veille par la FH et l'Union suisse des fabricants de boîtes. Je ne l'ai pas encore dans mon dossier ni en mémoire, mais je pense pouvoir admettre qu'il vous est déjà connu et que vous me ferez savoir prochainement si je puis en faire état officiellement le moment venu. Pour l'immédiat, M. Retornaz en a donné connaissance verbalement à M. McGregor.

Désirant tout particulièrement marquer la reconnaissance de l'industrie horlogère suisse pour l'appui sérieux, rapide et efficace qu'elle a trouvé auprès du gouvernement de Hong Kong, M. Bauer aimerait beaucoup qu'un communiqué soit remis à la presse et publié simultanément en Suisse et à Hong Kong avant le 10 décembre. Il en a fait part à ses interlocuteurs qui approuvent cette idée mais qui se renvoient discrètement la balle au sujet de la rédaction du texte. M. McGregor estime que le communiqué doit émaner d'un organisme privé, en l'occurrence la FHKI, qui pourrait parler également à cette occasion de l'accord du 2 novembre 1966 et des espoirs que la collaboration naissante Suisse-Hong Kong dans le domaine de l'horlogerie permet de nourrir, tandis que Mrs. Yuen pense qu'il serait bon qu'il soit établi

./.

71e Gros.
Van nidel
20 ka tegeve.

?



- 5 -

principalement par le DC&I étant donné que l'enquête en cours d'instruction dont il faudrait parler relève entièrement de sa compétence. Il a finalement été convenu qu'un projet de texte sera rédigé par la FHKI en collaboration avec le DC&I. Il me sera ensuite remis pour transmission à la FH, éventuellement par votre entremise, étant donné que tous les collaborateurs de l'agence de la FH à Hong Kong seront absents la semaine prochaine (Mrs. Yuen aussi, d'ailleurs, qui va retrouver Sir Sik-Nin Chau à Manille). M. Retornaz vous parlera d'ailleurs de ce communiqué dès son retour en Suisse.

3. Elargissement de l'implantation horlogère suisse à Hong Kong

Voir bien au verlan.

Les souhaits émis par M. McGregor de voir s'intensifier et s'élargir la collaboration de l'industrie horlogère suisse avec celle de Hong Kong rencontrent les vues de M. Bauer pour qui l'accord du 2 novembre 1966 et les deux "joint ventures" qui se créent ne sont que les premiers pas d'un enfant appelé à grandir. Le président de la FH espère en effet qu'après les boîtes ce seront les cadrans qui pourront être fabriqués à Hong Kong et posés sur nos mouvements (le contrôle de ces opérations se ferait lors de celui du "casing" déjà organisé par l'accord). Une étape plus lointaine verrait l'assemblage de nos mouvements se faire ici, voire la fabrication de certaines pièces de mouvement. Puisse cette "Zukunftsmusik" devenir une harmonie !

Cette évolution et sa préparation en Suisse qui n'ira pas sans pleurs et grincements de dents, commande que la FH soit informée d'une manière très complète et détaillée sur les possibilités et les intentions actuelles et futures de l'économie de Hong Kong ainsi que sur les chances de succès des projets suisses. A cet effet, la FH fera tenir un questionnaire à M. McGregor qui a accepté de le remplir rapidement en collaboration avec Mrs. Yuen qui s'est également déclarée prête à fournir tous les renseignements désirés.

Dans l'esprit de M. McGregor, le développement de l'industrie de Hong Kong, dont le 95 % de la production est destiné à l'exportation, devrait être axé sur les marchés des trois principaux clients de la colonie, soit les Etats-Unis d'Amérique, le



- 6 -

Royaume-Uni et l'Allemagne de l'Ouest. MM. Bauer et Retornaz ont fait remarquer que cette conception se justifiait sans doute pour certains produits, notamment pour les textiles, mais qu'ils ne pensaient guère que le développement de l'industrie horlogère de Hong Kong, en collaboration avec la Suisse, puisse permettre d'améliorer la vente de montres dans ces trois pays déjà bien organisés et même des concurrents sérieux dans ce domaine. M. Bauer envisage plutôt de faire de Hong Kong une plaque tournante de l'horlogerie pour les pays en voie de développement qui devront importer pendant longtemps encore tous les produits horlogers dont ils ont besoin. Mrs. Yuen partage entièrement l'opinion de M. Bauer sur ce point.

7d. voir
den.
auf Kop.

Pour compléter votre information, je vous signale encore qu'en nous parlant des intentions prêtées au Japon de chercher à s'implanter à Hong Kong, M. McGregor a laissé entendre que des contacts à ce sujet pourraient avoir été pris avec la maison ^{Sonca} ~~Samco~~, très importante entreprise (lampes de poche) appartenant à M. S.Y. Chung, Président de la FHKI. Estimant que le "hint" de M. McGregor permettait de penser qu'il y a déjà anguille sous roche, MM. Bauer et Retornaz se sont rendus auprès de M. Chung pour tenter de le sonder et l'inviter éventuellement à accorder une sorte d'option à la Suisse avant de s'engager avec le Japon. L'entretien, auquel je n'ai pas assisté, a lieu ou est à peine terminé au moment où j'écris ces lignes, de sorte qu'il ne m'est pas possible de vous dire quel en est le résultat. M. Retornaz vous en parlera toutefois probablement après son retour.

Des copies de cette lettre sont adressées au Service politique Est du Département politique fédéral et à l'Ambassade de Suisse à Londres pour leur information.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul Général de Suisse:

Javan